

Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2024

En 2024, 21 080 enseignants contractuels (hors enseignants vacataires) sont en fonction dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, soit 25 % de l'ensemble des personnels enseignants. Après une baisse importante et régulière de 2009 à 2015 (de 24 000 à 18 600 individus), puis une période de stagnation jusqu'en 2022, l'augmentation du volume de la population enseignante contractuelle constatée en 2023 se confirme en 2024. Les doctorants contractuels et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche restent les deux catégories les plus importantes. La répartition par statut des enseignants contractuels diffère selon les disciplines et la part des femmes varie également en fonction des statuts.

Anne-Sophie Beaurenaud
DGRH A1-1

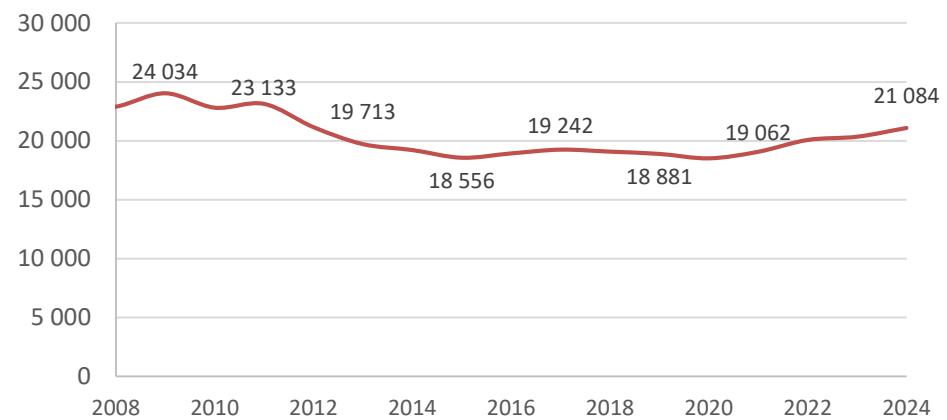
En 2024, 21 080 enseignants contractuels vacataires, qui n'est pas comptabilisée dans les établissements publics les figures et tableaux ci-après, se compose d'enseignement supérieur (*figure 1*). très majoritairement de chargés d'enseignement vacataires (CEV), qui exercent une activité principale autre que des vacances dans cette note se répartissent en sept statuts : les doctorants contractuels, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les enseignants associés, traités et surtout des doctorants. les enseignants invités, les lecteurs/maîtres de langues, les contractuels sur emplois du 2nd degré et les contractuels LRU (Art L954-3). Cette population relève soit d'une politique de vivier (agents recrutés sur contrat, dans l'attente d'une carrière dans l'enseignement supérieur ou la recherche), soit d'une politique d'expertise (professionnels confirmés).

En 2024, l'ensemble des enseignants contractuels représente 25 % de l'effectif total des enseignants en personnes physiques (*figure 2*), soit 17 % du potentiel d'enseignement (*voir le mode de calcul dans les Sources*).

Les effectifs des enseignants contractuels augmentent de 3,6 % en 2024

Par ailleurs, les établissements peuvent recruter des vacataires, qui délivrent des heures d'enseignement. Après une période de forte croissance entre 2000 et 2010 (+ 23 %), les effectifs

① Évolution des effectifs d'enseignants contractuels depuis 2008



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ : Personnes physiques ; Hors hospitalo-universitaires.

À partir de l'année 2016, le total inclut les contractuels L954-3, dont nous ne pouvions pas garantir la fiabilité des données les années précédentes.



Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Christophe Géhin

Rédactrice en chef :

Falilath Adedokun

ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

② Évolution des effectifs des enseignants contractuels et titulaires depuis 2000, selon le statut

	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023	2024
Doctorants contractuels sans mission d'enseignement			1 398	7 133	10 291	11 450	12 540	12 346
Doctorants contractuels avec mission d'enseignement¹⁾			1 783	7 290	6 473	6 893	6 615	6 898
Moniteurs	4 722	6 510	6 117					
ATER	5 851	7 326	6 243	4 722	4 556	4 824	4 807	4 989
Contractuels sur emplois du 2nd degré	728	782	677	711	1 338	1 683	1 834	1 849
Lecteurs et répétiteurs de l'INALCO	891	878	858	858	759	758	710	708
Maîtres de langues	137	162	169	118	168	186	200	217
Enseignants invités	3 406	3 905	3 921	2 109	907	1 014	1 154	1 234
Enseignants associés	2 784	3 107	3 041	2 748	2 346	2 262	2 271	2 371
Contractuels L954-3 - enseignement ou recherche et enseignement	-	-	-	-	1 958	2 446	2 751	2 818
Contractuels L954-3 - recherche	-	-	-	-	300	856	750	634
Sous-total enseignants contractuels *	18 519	22 670	22 809	18 556	18 505	20 066	20 342	21 084
Professeurs des universités et assimilés	13 857	14 649	15 589	15 999	15 823	15 873	16 546	16 991
Maîtres de conférences et assimilés	30 611	32 843	34 092	34 652	33 671	33 427	32 610	32 188
Enseignants du second degré	13 184	13 382	12 999	13 129	13 086	12 876	12 746	12 700
Sous-total enseignants titulaires	57 652	60 874	62 680	63 780	62 580	62 176	61 902	61 879
Total général	76 171	83 544	85 489	82 236	81 085	82 242	82 244	82 963
Part des contractuels	24,3%	27,1%	26,7%	22,6%	22,8%	24,4%	24,7%	25,4%

Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ : Personnes physiques ; Hors hospitalo-universitaires ; Hors CPJ.

1) Service d'enseignement accompli dans le cadre d'une mission complémentaire figurant au contrat doctoral.

* Le sous-total n'inclut pas les doctorants contractuels sans enseignement, ni les contractuels L954-3 - recherche. À partir de 2016, le total inclut les contractuels L954-3 (hors recherche), dont nous ne pouvions pas garantir la fiabilité des données les années précédentes.

des enseignants contractuels ont diminué progressivement jusqu'en 2015 avant de se stabiliser autour de 19 000 individus. En 2024, ils sont au nombre de 21 080 contre 20 340 l'année précédente, soit une augmentation de 3,6 %.

En parallèle, la population des enseignants titulaires du supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences, enseignants du 2nd degré), reste relativement constante depuis les années 2010.

Les doctorants contractuels (DC) avec enseignement (33 %) et les ATER (24 %) sont les enseignants contractuels les plus nombreux, suivis des contractuels LRU (13 %), des enseignants associés (11 %), des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré (9 %), des enseignants invités (6 %) et des lecteurs et maîtres de langues (4 %) (figure 3). Toutes les catégories de contractuels ont progressé ou stagné en 2024.

La part des enseignants contractuels est la plus importante en Droit-Économie-Gestion

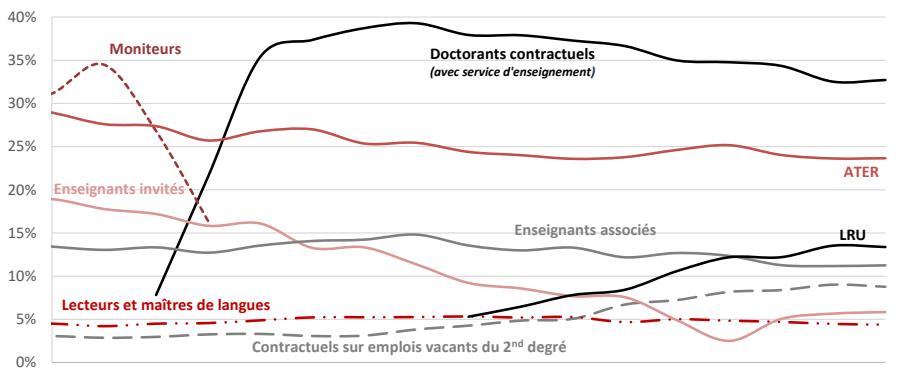
La grande discipline Droit-Économie-Gestion compte la plus forte proportion d'enseignants contractuels parmi l'ensemble des enseignants du supérieur

L'augmentation du nombre total de doctorants contractuels se poursuit

Depuis la création du statut en 2009, le nombre de doctorants contractuels (avec et sans service d'enseignement) ces derniers peuvent toutefois effectuer des heures d'enseignement hors contrat doctoral) a fortement augmenté, dépassant les 19 000 (figure 2). Cette croissance est surtout liée à l'augmentation du nombre de doctorants sans service d'enseignement, qui sont devenus majoritaires à partir de 2016.

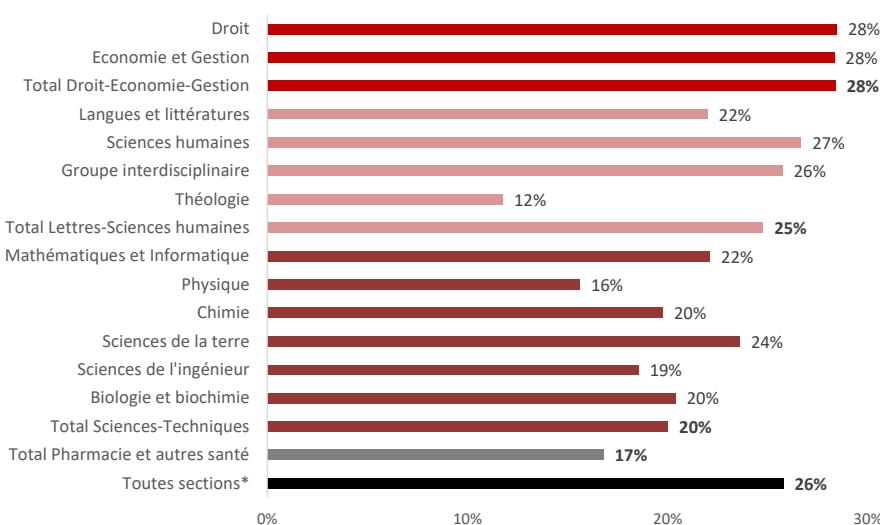
En 2024, les DC avec mission complémentaire d'enseignement ont progressé

③ Répartition des personnels enseignants contractuels depuis 2008



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.
Champ : Personnes physiques ; Hors hospitalo-universitaires.

④ Proportion d'enseignants contractuels dans l'ensemble des enseignants du supérieur selon le groupe disciplinaire



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

* y compris sans discipline et discipline non renseignée.

Hors lecteurs et maîtres de langues, enseignants invités et contractuels du 2nd degré.

Champ : Personnes physiques ; Hors hospitalo-universitaires.

de 4 % alors que les DC sans enseignement ont diminué de 1,5 %. Les DC qui doivent assurer un service d'enseignement

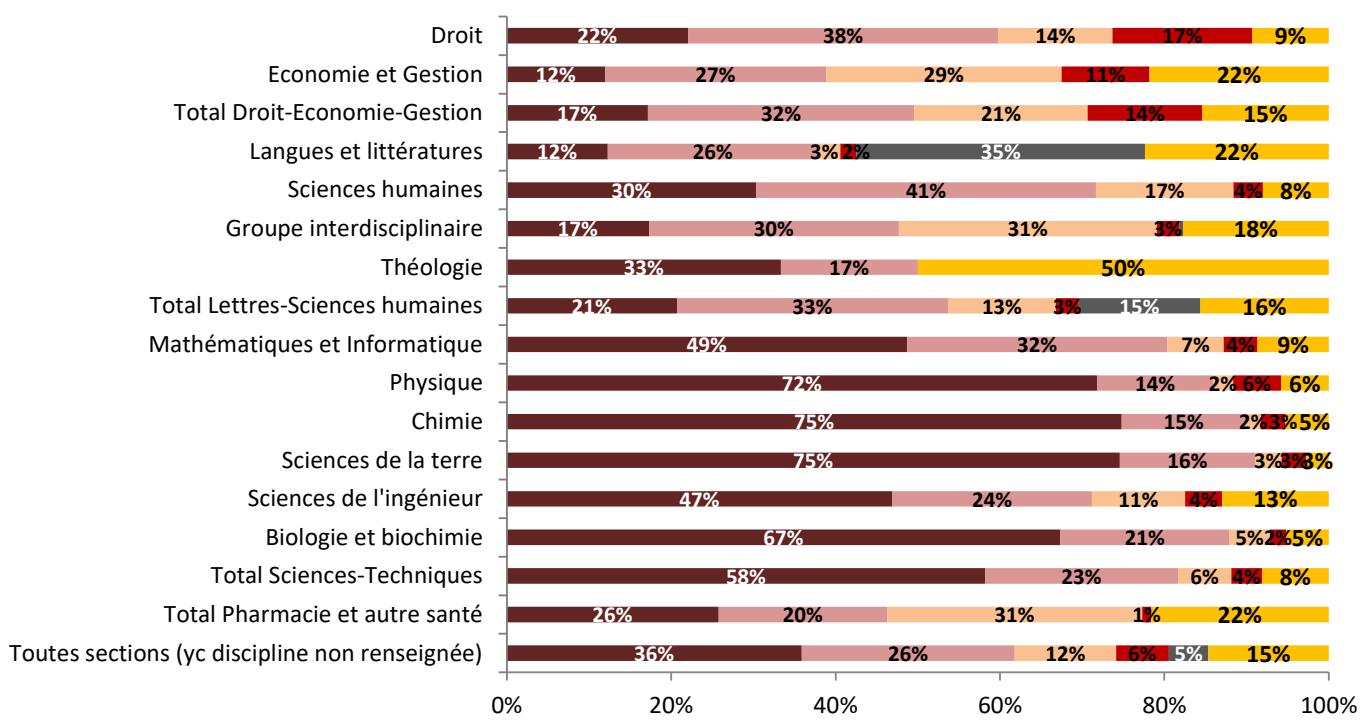
ne représentent plus que 36 % du total des doctorants contractuels, contre 54 % en 2013.

Plus de la moitié d'entre eux relèvent des Sciences-Techniques (figure 6).

Le nombre d'ATER a légèrement augmenté

Après une période de croissance régulière entre 2000 et 2005 (passant de 5 800 à 7 300 individus), l'effectif des ATER a sensiblement diminué les années suivantes pour atteindre 4 500 individus

⑤ Répartition des enseignants contractuels par groupe CNU et grande discipline



■ Doctorants contractuels (enseignants) ■ ATER ■ Associés ■ Invités ■ Lecteurs et maîtres de langues ■ Contractuels L954-3

Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

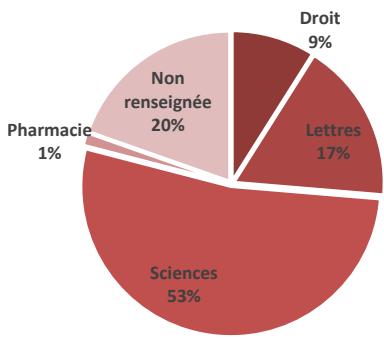
Champ : Personnes physiques ; Hors hospitalo-universitaires.

en 2018. Depuis 2021, leur effectif se stabilisait autour de 4 800 individus. En 2024, il augmente de 3,8 % et s'approche des 5 000 personnes (figure 2). Les ATER à temps plein constituent 83 % des contrats d'ATER en 2024 contre 41 % en 2008 (figure 7). Ainsi l'écart entre les effectifs physiques et les équivalents temps plein (ETP) se resserre.

En 2024, près de neuf recrutements d'ATER sur dix s'effectuent sur des postes « vacants » en remplacement d'enseignants titulaires absents et 6 % sur des postes qui leur sont « réservés ». La réglementation prévoit un renouvellement régulier de cette population afin de permettre au plus grand nombre de doctorants d'accéder à ce statut, souvent nécessaire pour débuter une carrière d'enseignant-chercheur. Une expérience pédagogique constitue en effet l'un des critères majeurs pour l'obtention de la qualification aux fonctions de maître de conférences.

Les ATER recrutés au titre de l'article 2-5, c'est-à-dire les étudiants en dernière année de doctorat, sont les plus nombreux. Ils représentent 49 % du

⑥ Répartition des doctorants contractuels enseignants par grande discipline



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

total des ATER. Plus d'un quart des ATER en 2024 sont titulaires d'un doctorat. La répartition des ATER par grande discipline s'est modifiée progressivement. Ainsi, la part en Lettres-Sciences humaines est passée d'un tiers au début des années 2000 à 41 % en 2024, tandis que celle observée en Sciences-Techniques a suivi la tendance inverse. Sur la même période, la part des ATER en Droit-Économie-Gestion est restée stable, autour de 25 %.

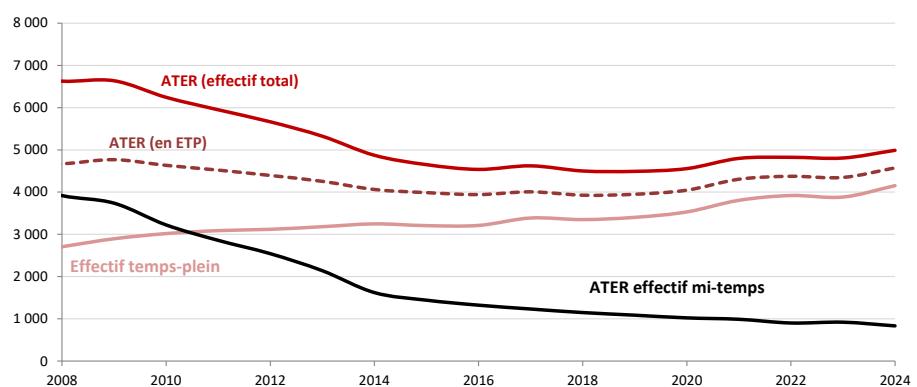
Légères remontées des effectifs d'enseignants associés et des enseignants invités

La population des enseignants associés, en baisse de 2005 à 2018, s'est ensuite stabilisée autour de 2 300 individus, avant de remonter à 2 370 en 2024. Sur la période, leur part parmi les enseignants contractuels diminue progressivement, passant de 13 % à 11 % (*figures 2 et 3*).

Ces enseignants relèvent majoritairement des grandes disciplines Droit-Économie-Gestion et Lettres-Sciences humaines (respectivement 32 %). Les enseignants associés sont principalement recrutés à mi-temps, seuls 5 % d'entre eux bénéficient d'un contrat à temps plein. D'autre part, ils exercent majoritairement comme maîtres de conférences, les professeurs des universités ne représentant en 2024 que 27 % de l'ensemble des enseignants associés.

La population des enseignants invités

⑦ Évolution des ATER en effectif, par quotité de temps de travail et en ETP



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

était en baisse continue depuis le début des années 2010. Cette baisse s'est accentuée entre 2019 et 2021, avec un effectif divisé par trois, passant de 1 400 à 500 individus en raison de la crise sanitaire (Covid-19). En 2022, le nombre d'invités a doublé par rapport à l'année précédente pour retrouver un niveau supérieur à celui de 2020. En 2023 et 2024, le nombre d'enseignants invités a légèrement augmenté (1 230 individus) (*figure 2*).

Ils exercent exclusivement en Lettres-Sciences humaines et plus particulièrement en sections Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (35 %) et Langues et littératures romanes (23 %).

Les effectifs des contractuels sur emplois du second degré stagnent en 2024

L'effectif des contractuels sur emplois du 2nd degré n'a cessé d'augmenter depuis 2015. Pour la première fois depuis 10 ans, leur effectif reste stable avec 1 850 individus (+ 0,8 %) (*figure 2*).

Stabilisation des effectifs des lecteurs et maîtres de langues

Après une période de relative stabilité autour de 1 000 individus, l'effectif des lecteurs et maîtres de langues est descendu autour de 900 à partir de 2019. En 2024, on dénombre 925 agents (*figure 2*).

Les effectifs des contractuels LRU ont presque triplé en huit ans

L'effectif des contractuels LRU est passé de 1 000 individus en 2016 à 2 820 en 2024. Plus de 68 % exercent des fonctions uniquement d'enseignement

⑧ Part des femmes par statut de contractuels

	Femme	Total	% de femmes
Doctorants contractuels sans mission d'enseignement	5 659	12 346	45,8%
Doctorants contractuels avec mission d'enseignement	2 999	6 898	43,5%
ATER	2 505	4 989	50,2%
Contractuels sur emplois du 2nd degré	1 003	1 849	54,2%
Lecteurs et répétiteurs de l'INALCO	495	708	69,9%
Maîtres de langues	150	217	69,1%
Enseignants invités	367	1 234	29,7%
Enseignants associés	768	2 371	32,4%
Contractuels L954-3 - enseignement ou recherche et enseignement	1 388	2 818	49,3%
TOTAL	15 334	33 430	45,9%

Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.
Champ : Personnes physiques ; Hors hospitalo-universitaires ; Hors CPJ.

(1 910 contractuels), les autres exerçant des fonctions d'enseignement et de recherche. Les contractuels LRU assurant des fonctions exclusivement de recherche n'entrent pas dans le champ de la présente note (630).

Les contractuels LRU sont principalement recrutés en Lettres-Sciences humaines (32 %), puis en Droit-Économie-Gestion (20 %) et en Sciences-Techniques (18 %).

Il faut néanmoins souligner que pour 27 % d'entre eux, la discipline d'affectation n'a pas été renseignée par les établissements.

Les établissements ont également recours à des vacataires

Dans le cadre de l'enquête annuelle sur les personnels enseignants contractuels, 91 % des établissements d'enseignement supérieur ont communiqué des données sur les enseignants vacataires. Dans ces établissements, qui représentent 94 % du total des effectifs d'enseignants titulaires, le nombre d'enseignants vacataires ayant le statut de chargé d'enseignement vacataire (CEV) ou d'agent temporaire vacataire (ATV) s'élève à 164 500 individus en 2024 (94 % de CEV et 6 % d'ATV).

Parmi ceux pour qui la discipline est renseignée, 29 % en « Sciences », 27 % sont en « Arts, lettres, langues, SHS », 17 % en « Économie, gestion, AES », 13 % en « Droit, science politique », 9 % en Santé et 4 % en STAPS.

Une représentation des femmes inégale selon le statut

Dans l'ensemble de la population des doctorants contractuels, les femmes représentent 45 % en 2024, comme les quatre dernières années (figure 8). 65 %

⑨ Effectif des CPJ en activité par grande discipline et sexe au 31/12/2024

	Homme	Femme	Total	Part de la discipline
DROIT	26	16	42	12,8%
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES	26	25	51	15,5%
PHARMACIE ET AUTRE SANTE	5	3	8	2,4%
SCIENCES ET TECHNIQUES	170	57	227	69,2%
TOTAL	227	101	328	100,0%

Note : 367 contrats ont été signés. L'écart entre les CPJ en activité et les CPJ signés s'explique par des démissions ou des prises de poste ultérieures.

Source : Enquête DGRH A1-1

d'entre elles ont un contrat doctoral ne prévoyant pas de mission complémentaire d'enseignement, contre 63 % pour les hommes.

Parmi les ATER et les contractuels LRU, les femmes sont autant représentées que les hommes (figure 8).

Chez les enseignants associés, les femmes représentent 32 % des effectifs en 2024 (figure 8). Elles sont plus souvent recrutées en qualité de maîtres de conférences que les hommes (79 % contre 70 %). Conformément à la situation généralement observée chez les enseignants associés, la quasi-totalité des femmes et des hommes exercent à mi-temps.

Le contrat de chaire de professeur junior

Le recrutement par contrat de chaire de professeur junior constitue une nouvelle voie permettant à terme d'accéder à un emploi de titulaire dans le corps des professeurs de universités et assimilés ou de directeurs de recherche. Les lauréats signent une convention de recherche et d'enseignement avec l'établissement qui les recrute ainsi qu'un contrat de titularisation d'une durée de 3 à 6 ans.

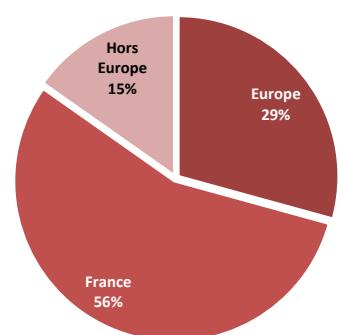
328 chaires de professeur junior sont en

activité dans les universités au 31/12/2024 et 367 contrats ont été signés. L'écart s'explique par des démissions ou des prises de poste ultérieures.

Parmi elles, 69 % sont occupées par des hommes. Cette forte proportion s'explique en partie par la prédominance des chaires dans les disciplines de « Sciences et techniques » (69 %), domaines dans lesquels la part des femmes reste faible. Les « Lettres et Sciences humaines » représentent 16 % des chaires en activité, et l'on y observe une parité entre les femmes et les hommes. Viennent ensuite le « Droit » avec 13 % et la « Pharmacie » avec 2 % (figure 9).

Parmi les 328 chaires de professeur junior en activité en 2024, 44,5 % sont de nationalité étrangère (dont un tiers hors Europe) (figure 10). ■

⑩ Répartition des chaires de professeur junior par nationalité



Source : Enquête DGRH A1-1

À noter

Deux types de personnels contractuels créés dans le cadre de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR), en tant que personnels non enseignants, ne sont pas analysés dans l'étude. Il s'agit du contrat post doctoral de droit public (art. R. 412-22 à R. 412-26 (ex Décret n° 2021-1450 du 4 novembre 2021)) et du contrat de mission scientifique (art. R. 431-30 à R. 431-39 (ex Décret n° 2021-1449 du 4 novembre 2021)).

Le premier permet de recruter de jeunes docteurs pour approfondir la pratique de la recherche dans la limite de 4 ans, alors que le second offre la possibilité aux établissements de recruter du personnel sous contrat dans le cadre d'une opération de recherche dont la durée prévisionnelle est supérieure à 6 ans. Les données concernant les agents sous contrat dans le cadre d'une opération de recherche ne sont pas encore établies.

Sources/Définitions/Méthodologie

- Les données statistiques portant sur les personnels enseignants contractuels hors santé (doctorants contractuels ; ATER ; enseignants associés ; enseignants invités ; lecteurs et maîtres de langues ; contractuels LRU ; enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré) et celles sur les enseignants vacataires proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements publics de l'enseignement supérieur.
- Les données statistiques relatives aux doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement et aux contractuels LRU ne faisant pas d'enseignement ne sont pas analysées de manière approfondie, dans la mesure où ces derniers sont exclusivement destinés à des missions de recherche.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : les enseignants contractuels des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...), ainsi que les enseignants contractuels hospitalo-universitaires (HU) qui relèvent de disciplines spécifiques.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Le potentiel d'enseignement estimé est exprimé par référence à un service de 192 heures d'enseignement. Une quotité particulière est retenue pour certaines catégories d'enseignants : doctorants contractuels avec mission d'enseignement prévue dans leur contrat doctoral : 64 heures ; ATER et associés à mi-temps : 96 heures ; enseignants invités : 24 heures ; enseignants du 2nd degré (titulaires et contractuels) : 384 heures.
- Textes de référence :
 - Doctorants contractuels : art. D. 412-1 à D. 412-12, ex décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.
 - ATER : décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
 - Enseignants associés et invités : décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités et décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
 - Lecteurs/maîtres de langues : décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
 - Contractuels sur emplois du 2nd degré : décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur.
 - Contractuels LRU : article L. 954-3 du code de l'éducation, créé par l'article 19 de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007.
 - Enseignants vacataires : Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.
 - Chaires de professeur junior : décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche et décret n° 2023-75 du 6 février 2023 relatif à la procédure de sélection pour le recrutement sur contrat de chaire de professeur junior.

En savoir plus

Les tableaux et annexes détaillés de la présente note sont disponibles en ligne sur le lien suivant, dans la rubrique « Enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur » :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

Cardon P. et Tekohuotetua H. « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Année 2023, Note de la DGRH n° 4 - 2025

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>